

Élections professionnelles
du 29 novembre au 6 décembre 2018

CAPA | Certifiés



Respect de nos métiers, de nos missions et de nos carrières

Les discours ministériels affirment que l'éducation nationale est une priorité mais l'annonce de la suppression de 2650 postes dans le second degré pour la rentrée 2019 montre bien que les « belles paroles » sont loin des actes : plus d'élèves et moins d'enseignants, des injonctions contradictoires, nos qualifications et notre professionnalité remises en cause, ... Les certifiés, qui constituent le plus grand corps de l'éducation nationale, sont en droit d'attendre une réelle reconnaissance. Faire entendre sa voix est indispensable, d'autant que le ministère ne cache plus sa volonté de donner davantage la main au « management de proximité » et d'avoir recours aux contrats. L'enjeu est fort. De notre lutte dépend une grande partie de notre conception de l'éducation

Les élus du SNES qui se présentent à vos suffrages sont aussi tous vos collègues, dans les établissements, ils sont le reflet de la diversité de notre profession et de notre académie et ils s'engagent :

- ◆ Pour la **réaffirmation de notre liberté pédagogique** et le respect de nos qualifications face au pilotage managérial des établissements, à la volonté d'imposer la bivalence et au mépris parfois affiché de nos missions.
- ◆ Pour obtenir **une réelle amélioration de nos conditions de travail** et des règles lisibles face à la multiplication des **compléments de services**, à des **mutations** qui sont de plus en plus difficiles à décrypter et à des décisions administratives arbitraires.
- ◆ Pour **défendre l'unité du second degré** face à la volonté de cantonner les certifiés au collège ou de raccrocher le collège à l'école primaire avec la mise en place par exemples des échanges de services.
- ◆ Pour une **revalorisation de nos métiers** face à la baisse de notre pouvoir d'achat. Les mesures du PPCR ont été un début (progression indiciaire, accès à la hors classe, création de la classe exceptionnelle). Le même cadre a permis de réduire l'arbitraire même si c'est insuffisant. Le dégel du point d'indice est indispensable.

Ces combats se mènent au quotidien, à vos côtés, dans les établissements mais la défense des certifiés se réalise aussi dans les instances paritaires où nous siégeons. Lors de ces commissions et en amont, le SNES se bat pour améliorer les critères établis par l'administration, pour obtenir les règles collectives équitables et transparentes et pour défendre, au cas par cas, les situations individuelles.

Lors des dernières élections professionnelles, le SNES a obtenu 12 sièges sur 19 et c'est aussi ce résultat qui nous a permis d'obtenir des avancées indispensables au respect de nos professions.

Ludivine ROSSET



Pour les CAPA votez :

Pour le CTA
votez :

Mutations intra : pour une transparence et une équité encore renforcées



Les mutations sont une recherche permanente d'équilibre entre une forte complexité, liée à la prise en compte de situations individuelles de plus en plus diverses, et une nécessaire lisibilité pour les collègues. Les élus du SNES n'ont cessé d'être dans cette démarche, en intervenant au niveau académique sur les différentes bonifications (familiales, handicap, éducation prioritaire, TZR...) mais aussi sur l'équilibre de ces bonifications. Pour le SNES, s'il existe des situations prioritaires pour les mutations, **un.e collègue célibataire en poste dans notre académie doit aussi pouvoir, à un moment, muter pour rejoindre le secteur géographique souhaité !**

Par ailleurs, nous ne cessons d'intervenir pour **une transparence accrue dans les mutations**. Nous avons ainsi obtenu la fin du système de mutation discrétionnaire qui existait dans les

anciens établissements ECLAIR et **continuos d'intervenir pour supprimer le jury d'entrée pour les établissements REP+** : nul besoin d'évaluer la « motivation » des collègues volontaires, le seul fait d'émettre des vœux précis sur ces établissements difficiles est déjà une belle preuve de motivation et d'intérêt !

Par ailleurs, la lutte du SNES pour obtenir des mutations et des affectations équitables pour tous se traduit aussi par le travail concret des élus du SNES à chaque étape des demandes de mutation : organiser des réunions d'information et conseiller, suivre chaque dossier et intervenir en commission, **vérifier et corriger éventuellement les barèmes retenus et les propositions de l'administration qui est parfois la première à enfreindre les règles qu'elle a elle-même édictées.**

TZR : une vigilance de tous les instants



Les Titulaires sur Zone de Remplacement sont la **cible de nombreuses** attaques du rectorat et un terrain d'expérimentation d'une gestion des personnels très « start up nation » : suppression des groupes de travail qui permettent un examen global des affectations, affectations multiples, hors zone, pressions managériales locales...

Il a fallu toute la combattivité des élu.e.s du SNES, aux côtés des personnels, pour obtenir une augmentation de la bonification TZR au mouvement, le rétablissement du GT de juillet et mettre un coup d'arrêt à la politique du rectorat

d'affectation prioritaire des TZR en REP+. De nombreuses choses restent cependant à gagner, notamment la reconquête du GT d'août. Par ailleurs, PPCR et **les nouvelles carrières représentent une réelle avancée pour les TZR** qui ont ainsi l'assurance d'être inspectés au même moment que leurs collègues en poste fixe et ne se retrouveront donc pas systématiquement lésé.e.s dans leurs promotions. **Nous resterons cependant particulièrement attentifs à ce que, dans le cadre des nouvelles modalités d'évaluation, nos évaluateurs ne reproduisent pas leurs anciens travers en sous-estimant l'investissement des TZR dans leurs établissements !**

Avancement d'échelon : la fin d'un système très inéquitable



Une bonne part de nos promotions, jusqu'à cette année, étaient liées à notre discipline ou à notre affectation. Nous n'avons en effet eu de cesse lors des CAPA d'avancement d'échelon de dénoncer les déséquilibres liés au rythme des inspections (éloignement géographique, petites disciplines) ou à la politique de notation particulièrement sévère de certains IPR. **Les nouvelles carrières, mises en place l'année dernière, annulent, de fait, le premier de ces déséquilibres** puisque tous les collègues concerné.e.s par une même opération de

promotion doivent dorénavant être inspecté.e.s la même année. Nous continuerons cependant à être vigilants sur les déséquilibres liés directement aux IPR.

Enfin, **nous continuerons à accompagner les collègues dans la contestation de leur évaluation** que ce soit sur l'aspect administratif vis-à-vis du chef d'établissement, mais aussi, et c'est nouveau, sur l'aspect pédagogique vis-à-vis de leur IPR, ou pour obtenir plus de cohérence et de transparence sur l'avis rectoral.

29 > 06
NOV DÉC

Votez !

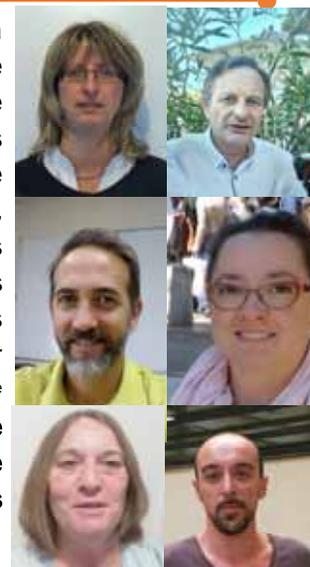
POUR AGIR ENSEMBLE

Hors Classe : vers une hors classe pour tous et toutes... et plus vite

Pour le SNES, l'accès à la Hors Classe doit être un droit pour tou.te.s les certifié.e.s. Même si cette revendication n'est pas encore totalement réalisée puisque quelques collègues sont encore touché.e.s par des avis défavorables et que certain.e.s collègues aux carrières tardives peuvent encore partir à la retraite sans avoir accédé à la hors classe, avec PPCR nous tendons enfin vers sa réalisation !

Les années d'intervention répétées des élu.e.s du SNES à chaque CAPA Hors Classe ont fini par se traduire l'an dernier par un meilleur respect des équilibres disciplinaires. De plus, malgré un nombre

bien supérieur de 11^e échelon lié à l'accélération des fins de carrière, il reste moins de collègues au 11^e non promus que les années précédentes. Nous assistons donc, grâce à PPCR, à une dynamique de raccourcissement des carrières : à terme, les collègues désignés comme les plus méritants seront promus dès l'entrée dans le 10^e échelon, voire en fin de 9^e, quand les moins bien évalués le seront dès leur entrée dans le 11^e, voire en fin de 10^e échelon. **PPCR, en plus de réduire une partie de l'arbitraire de nos promotions, se traduit donc par une réelle accélération des carrières pour toutes et tous !**



Classe exceptionnelle : gagner un maximum de promotions !

Le SNES a critiqué, depuis le début de la classe exceptionnelle, son fonctionnement en deux viviers très disproportionnés et cloisonnés. Le premier vivier de promotion, accessible aux collègues ayant eu 8 années d'exercice en éducation prioritaire, dans le supérieur et/ou en tant que chef des travaux ou formateur académique, concentre 80% des promotions mais n'est accessible qu'à un nombre très limité de candidats. Le deuxième, accessible à tous les collègues ayant atteint la fin de la hors classe, n'a que 20% des promotions alors qu'il concentre la majorité des candidats. Au bout d'un an et de deux campagnes de

promotion, la quasi-totalité des collègues promouvables au titre du vivier 1 ont été promus. Si rien n'est fait, des promotions seront perdues, faute de candidat. Les élu.e.s du SNES agissent pour ne perdre aucune promotion : **notre objectif est que le maximum de collègues partent à la retraite avec le bénéfice de la classe exceptionnelle !**

Par ailleurs, grâce aux élu.e.s du SNES lors des CAPA, les équilibres disciplinaires ont été scrupuleusement respectés afin de ne pas reproduire l'arbitraire des anciennes carrières !



PRCE : conforter la place des professeurs de second degré dans l'enseignement supérieur.

Le SNES promet

- la transparence dans l'accès à l'enseignement supérieur ;
- la reconnaissance des missions des professeurs de second degré dans le supérieur et un accès facilité à la recherche.



Pour les CAPA votez :

Pour le
CTA votez :



CERTIFIÉS

Liste
présentée par



19 Titulaires, 19 Suppléants
26 Femmes, 12 Hommes

Classe exceptionnelle du corps des professeurs certifiés

1. M. **DUSSERT Hervé** - Anglais - Collège Marcel Pagnol - Pierre Bénite - 69
2. M. **PICHON Yves** - Hist-Géo. - Collège Jean Dasté - Saint-Etienne - 42

Hors classe du corps des professeurs certifiés

1. Mme **AIT-OUARET Malika** - Documentation - SEP Lycée L. Armand - Villefranche/Saône - 69
2. M. **MERLE Didier** - G. M. Productique - Lycée Al Camus - Rillieux La Pape - 69
3. Mme **REBIERE Marie Laure** - Hist-Géo. - Collège J. Prévert - St Sym. d'Ozon - 69
4. M. **MALLET Philippe** - Maths - Lycée Carriat - Bourg en Bresse - 01
5. Mme **BY Catherine** - Hist-Géo. - TZR Loire Nord - Lycée Jean Puy - Roanne - 42
6. Mme **LACOMBE Héliène** - Espagnol - Lycée Marcel Sembat - Vénissieux - 69
7. Mme **THOUMINE Laurence** - Economie et Gestion - Centre MGEN - Chanay - 01
8. Mme **BARTHELEMY Marie-Rita** - Sc. Phys. Chim. - Lycée H. d'Urfé - St Etienne - 42
9. Mme **SOTO Thérèse** - Espagnol - Lycée Ampère - Lyon - 69
10. Mme **BERTHET Catherine** - Documentation - INSA - Villeurbanne - 69

Classe normale du corps des professeurs certifiés et corps des adjoints d'enseignement

1. Mme **ROSSET Ludivine** - Hist-Géo. - Lycée Charlie Chaplin - Décines - 69
2. M. **JANDAUD François** - Maths - Collège Jean Perrin - Lyon - 69
3. Mme **TOMASINI Estelle** - SES - Lycée Honoré d'Urfé - Saint-Etienne - 42

4. Mme **PASINI Sandrine** - Maths - Collège Paul Claudel - Lagnieu - 01
5. Mme **DROUOT Aline** - SES - Lycée René Cassin - Tarare - 69
6. Mme **PAGLIAROLI Nadège** - Anglais - Collège Frédéric Mistral - Feyzin - 69
7. M. **ALLARD Romain** - Maths - Lycée Honoré d'Urfé - Saint-Etienne - 42
8. Mme **PAYS Virginie** - Documentation - Collège JC Ruet - Villié-Morgon - 69
9. M. **NAVARRO Hugues** - G. M. Productique - Collège Gaston Baty - Pélussin - 42
10. Mme **PORTEJOIE Céline** - Anglais - Lycée Saint Just - Lyon - 69
11. Mme **RESPINGUE Emilie** - Lettres mod. - Collège Raoul Duffy - Lyon - 69
12. Mme **PRORIOL Nathalie** - FLE - Université de St Etienne - Saint-Etienne - 42
13. M. **GERIN Amiel** - Hist-Géo. - Collège Les Iris - Villeurbanne - 69
14. Mme **ARNOUX Maud** - Lettres mod. - Lycée Auguste et Louis Lumière - Lyon - 69
15. M. **SAUZEDE Philippe** - Maths - Lycée Saint Just - Lyon - 69
16. Mme **TOMCZYK Laure** - Anglais - Collège Daisy Georges Martin - Irigny - 69
17. M. **DERANCOURT Jérôme** - Maths - Lycée A. Camus - Rillieux La Pape - 69
18. Mme **MELOT Sandrine** - Anglais - Lycée Honoré d'Urfé - Saint-Etienne - 42
19. Mme **SOLVIGNON Charlene** - Italien - Clg de l'Albarine - St Rambert en Bugey - 01
20. M. **SAVEL Didier** - Maths - Collège E. Falabrègue - St Bonnet le Château - 42
21. Mme **DURRENMATH Emilie** - Hist-Géo. - Collège Roger Vailland - Poncin - 01
22. Mme **FRANCISCO Aude** - Espagnol - TZR Gd Lyon - Collège CSI - Lyon - 69
23. M. **JAMBON Nicolas** - Maths - Collège du Renon - Vonnas - 01
24. Mme **ROLLET Claire** - SVT - Collège François Truffaut - Rive de Gier - 42
25. Mme **PLAN Delphine** - Maths - Collège Marcel Pagnol - Pierre Bénite - 69
26. Mme **PHILIPPON Françoise** - Allemand - Lycée Lalande - Bourg en Bresse - 01

Modalités de vote

Le ministère a de nouveau décidé que les élections seraient électroniques. Lors des dernières élections professionnelles, cela a entraîné une baisse du taux de la participation. Résultat, les personnels de l'enseignement ont un poids relatif dans la Fonction publique moins important :

ne nous laissons pas piéger, votons pour faire entendre notre voix !

Étape 1 : Création du mot de passe

Je me connecte à mon espace électeur :

elections2018.education.gouv.fr

- Je saisis mon adresse de messagerie professionnelle (prenom.nom@ac-lyon.fr)

Je confirme à partir du lien reçu sur ma boîte académique ou sur le webmail académique <https://webmail.ac-lyon.fr/>

- Je crée mon mot de passe

Les listes électorales des scrutins auxquels je vote sont publiées sur mon espace électeur

Étape 2 : Consultation listes et profession de foi

Je me connecte à mon espace électeur :

elections2018.education.gouv.fr

Les professions de foi et les candidats sont consultables pour chacun de mes scrutins



Pour participer, vous devez utiliser votre boîte mail académique (prenom.nom@ac-lyon.fr).

Pour faire entendre votre voix, activez dès à présent votre messagerie

Étape 3 : Notice de vote (jusqu'au 13 novembre)

Ma notice de vote m'est remise en main propre, sur mon lieu de travail contre émargement. Les non titulaires recrutés tardivement et les électeurs qui demanderont à nouveau leur identifiant en cas de perte recevront un identifiant par voie électronique.

Elle contient mon identifiant électeur.

Étape 4 : Je vote à tous les scrutins qui me concerne

En me connectant à :

elections2018.education.gouv.fr

Avec : mon identifiant et mon mot de passe électeur



	CT Académique	CT Ministériel	CAP Académique	CAP Nationale
Titulaires				
Stagiaires				